

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU LUNDI 8 JUIN 2015

Le lundi huit juin deux mil quinze, légalement convoqué, s'est réuni le Conseil Municipal, en séance publique, à vingt heures trente, à la Mairie de Chevrières (Oise), sous la présidence de Monsieur Hervé COSME, Maire

Etaient présents : Monsieur Hervé COSME, Monsieur Philip MICHEL, Mademoiselle Laure BRASSEUR, Monsieur Noël LOIRE, Madame Corinne PLAUCHIER, Adjoint, Messieurs Bruno COLLIN, Frédéric FOURMENT, Madame Christine BONNAMY, Messieurs Grégoire LANGLOIS-MEURINNE, Emmanuel DUTHEIL de la ROCHERE, Madame Françoise CABY, Mesdames Elisabeth FORTE, Marina PAURON, Monsieur Donatien PINON

Absents excusés, ayant donné pouvoir : Madame Carole DUMILLON a donné pouvoir à Madame Christine BONNAMY. Madame Laurence PASSET a donné pouvoir à Monsieur Bruno COLLIN et Monsieur Sylvain FONTAINE a donné pouvoir à Monsieur Hervé COSME. Madame Isabelle LELOIR a donné pouvoir à Madame Corinne PLAUCHIER

Absent excusé : Monsieur Laurent VERVEL

Secrétaire de séance : Madame Françoise CABY

Rappel de l'ordre du jour :

- Révision des tarifs de locations des salles Ravel et Municipale avec adaptation des règlements intérieurs
- Révision des tarifs des cotisations et des locations d'instruments à l'école municipale de musique
- Vote des tarifs des activités péri éducatives pour la rentrée scolaire 2015/2016
- Adoption du règlement du cimetière et prix des concessions dans le cimetière et le columbarium
- Dénomination des voies d'accès au programme locatif « Le Village »
- Convention de servitude relative à la pose d'un poste de transformation électrique H.T., pour le programme locatif « Le Village »
- Renouvellement du contrat unique d'insertion
- Avancement de grade du personnel communal
- Questions diverses

Monsieur le Maire ouvre la séance et demande si des observations sont à formuler quant au compte rendu de la séance précédente.

Aucune observation n'étant formulée, celui-ci est adopté à l'unanimité.

Révision des tarifs de locations des salles Ravel et Municipale avec adaptation des règlements intérieurs

Monsieur le Maire propose de modifier les tarifs de location des Salles Ravel et Municipale à compter du 1^{er} septembre 2015. Tous les membres du Conseil ont eu connaissance des propositions mises au vote.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Décide, à l'unanimité, de voter les tarifs ci-dessous, applicables à compter du 1^{er} septembre 2015.

	Habitants de CHEVRIERES		Associations de CHEVRIERES		Entreprise de la commune ou partenaires		Entreprises Extérieures à la commune (avec accord du maire)	
	Salle muni.	Salle Ravel	Salle muni.	Salle Ravel	Salle muni.	Salle Ravel	Salle muni.	Salle Ravel
½ journée	120 €		Gratuit pour les réunions et pour 2 manifestations publiques par an		150 €		250 €	
Journée	250 € (8h à 8h)	80 € (9h à 9h)	Gratuit pour les réunions et pour 2 manifestations publiques par an		350 €	120 €	500 €	200 €
			200 €	60 €				
Forfait 2 jours consécutifs	450 € (8h à 8h)	150 € (9h à 9h)	400 €	120 €	500 €	200 €	750 €	
Forfait grand week-end du vendredi 13h au lundi 8h	500€							
Forfait 5 jours du lundi 8 h au vendredi 18 h					1 000 €		1 500 €	
Frais de désistement pour annulation à moins de 3 mois à 15 jours	150 €	50€	150 €	50 €	200 €	80 €	200 €	100 €

Frais de désistement à moins de 15 jours – Le tarif de la location sera appliqué

Les règlements intérieurs d'utilisation seront adaptés en conséquence.

Révision des tarifs des cotisations et des locations d'instruments à l'école municipale de musique

Monsieur le Maire rappelle les différentes réunions du groupe de travail concernant l'école municipale de musique. Les tarifs des cotisations n'ont pas été revus depuis 2004. Aussi, il est proposé de les revaloriser à compter du 01/09/2015, comme suit :

		Tarif 2015	Si membre Actif de l'HARMONIE municipale de CHEVRIERES (*)
<i>Eveil Musical & Initiation</i>	CHEV.	150 € / an	<i>non concerné</i>
	EXT.	210 € / an	<i>non concerné</i>
<i>Formation musicale</i>	CHEV.	150 € / an	<i>non concerné</i>
	EXT.	210 € / an	<i>non concerné</i>
<i>Cordes & F.M.</i>	CHEV.	330 €/an	<i>non concerné</i>
	EXT.	420 € / an	<i>non concerné</i>
<i>Vent, Percussions & F.M.</i>	CHEV.	240 € / an	120 € / an (+ 210€ en dépôt)
	EXT.	330 € / an	120 € / an (+240, 300 ou 390€ en dépôt)
<i>Création cours chorale enfants & adultes</i>	CHEV.	150 € / an	<i>non concerné</i>
	EXT.	210 € / an	<i>non concerné</i>
<i>Cours instrument seul</i>	CHEV.	210 €/an	
	EXT.	400 €/an	

<i>Réduction famille nombreuse</i>	
<i>1 inscription</i>	<i>Tarif en vigueur</i>
<i>2 inscriptions</i>	<i>Réduction de 30€/an sur la somme globale</i>
<i>3 inscriptions</i>	<i>Réduction de 60€/an sur la somme globale</i>
<i>4 inscriptions</i>	<i>Réduction de 90€/an sur la somme globale</i>
<i>x inscriptions</i>	<i>Réduction de (x-1) fois 30€/an sur la somme globale</i>
<i>L'élève devra présenter en début d'année 3 chèques de 40€, qui seront débités à chaque trimestre, ainsi qu'un quatrième chèque correspondant à la différence avec le coût normal (CHEV. ou EXT.), qui sera rendu si l'élève respecte ses engagements auprès de l'harmonie municipale.</i>	

A l'unanimité, le Conseil adopte ces nouveaux tarifs pour la rentrée 2015/2016. Une nouvelle actualisation sera étudiée pour les rentrées suivantes.

Quant au tarif de location des instruments de musique il est voté un tarif de 60 euros par trimestre quelque soit l'instrument.

Vote des tarifs des activités péri éducatives pour la rentrée scolaire 2015/2016

Monsieur le Maire fait le compte rendu financier des activités péri éducatives de l'année scolaire 2014/2015. Un excédent de 3 090 euros sera constaté en fin de période. Il rappelle que pour la rentrée 2015/2016, la commune n'obtiendra pas d'aide de l'Etat. Il est proposé d'appliquer un tarif de 1,25 euros de l'heure par enfant pour la rentrée scolaire 2015/2016. Après en avoir discuté et délibéré,

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le montant de 1,25 euros par enfant pour la prochaine rentrée scolaire 2015/2016.

Adoption du règlement du cimetière et prix des concessions dans le cimetière et le columbarium

Monsieur le Maire précise que pour le règlement du cimetière il s'agit de prendre un arrêté qui n'a pas à être voté par le Conseil Municipal. Le règlement a été transmis à chacun pour information. Il sera tenu compte de certaines observations formulées.

Monsieur le Maire rappelle également qu'il n'y a plus d'alvéoles disponibles dans le columbarium. Il propose soit l'acquisition de nouvelles alvéoles, soit l'acquisition de cases urnes.

Il propose ensuite de revoir les tarifs applicables aux concessions dans le cimetière.

A l'unanimité, le Conseil Municipal maintient les tarifs en place, soit :

- Concession trentenaire 160 euros
- Concession Cinquantenaire 230 euros
- Concession Perpétuelle 400 euros

Pour les concessions dans le columbarium, après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal décide d'appliquer à compter du 1^{er} septembre 2015, les tarifs suivants :

- Concession trentenaire 310 euros
- Concession Cinquantenaire 380 euros
- Concession Perpétuelle 550 euros

Quant à la dispersion des cendres dans le Jardin du Souvenir, cette solution reste gratuite.

Dénomination des voies d'accès au programme locatif « Le Village »

Monsieur le Maire propose de choisir des noms de rue et d'impasse pour les voies d'accès du programme locatif « Le village ».

Après en avoir discuté et délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, choisit les dénominations suivantes :

- Pour la rue : Rue Le clos du Village
- Pour l'impasse : Impasse du Tric Trac

Convention de servitude relative à la pose d'un poste de transformation électrique H.T., pour le programme locatif « Le Village »

Monsieur le Maire informe le Conseil qu'une convention de servitude devra être signée afin de mener à bien le projet d'implantation d'un poste de transformation électrique de distribution publique H.T.A/B.T et des accessoires afférents, sur la voie nouvelle du programme locatif « Le Village »

La commune doit concéder à la SICAE OISE, à titre de servitude réelle et perpétuelle, le droit d'occuper un terrain, lieu dit « Le village » d'une surface de 12,06 m², à prélever sur la parcelle cadastrée section AC N° 92 ainsi que d'une surface de 15,89 m², à prélever sur la parcelle cadastrée section AC N° 76.

La SICAE OISE propose la signature d'une convention de servitude avec la commune relative à la pose d'un poste de transformation électrique Haute Tension sur les parcelles citées ci-dessus.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Donne pouvoir à Monsieur le Maire pour signer la convention dès que les actes de régularisation seront signés pour la rétrocession de parcelles citées ci-dessus.

Renouvellement du contrat unique d'insertion

Tous les membres du Conseil Municipal sont d'accord pour renouveler le contrat unique d'insertion signé pour la période du 01/09/2014 au 31/08/2015, pour une nouvelle période d'un an, dans les mêmes conditions.

Avancement de grade du personnel communal

Monsieur le Maire rappelle les conditions d'évolution de carrière du personnel de la fonction publique territoriale. Pour l'année 2015, 5 agents peuvent prétendre à un avancement de grade. Le Brigadier sera promu Brigadier Chef Principal. 3 Adjoints Techniques de 2^{ème} classe seront promus Adjoints Techniques de 1^{ère} classe et 1 adjoint Technique Principal de 2^{ème} classe sera promu Adjoint Technique Principal de 1^{ère} classe.

Questions diverses

- Dans le cadre des examens de fin d'année organisés à l'école municipale de musique, il y aura lieu de rémunérer le personnel servant de jurys.
- Monsieur le Maire rappelle les dates de mariages dans la commune et établit le calendrier pour l'assister en tant que secrétaire lors de la célébration de ces mariages.
- Monsieur le Maire donne lecture d'un courriel reçu du Club de Basket l'informant de la dissolution du Club.
- Dans le cadre de la Dotation d'Équipement des Territoires, nous percevons une subvention de 9 143 euros sur les travaux de réfection du carrelage de la salle municipale.

- La cotisation au SDISS nous a été notifiée. Elle s'élève à 95 793 euros.
- Monsieur le Maire rappelle les réunions à venir et prend une date pour une réunion informelle sur le PLU, date retenue du 29 juin à 20 H.
- Monsieur le Maire présente le tableau offert lors des 30 ans du jumelage à Zunsweier.
- Monsieur le Maire demande la possibilité d'installer une nouvelle caméra dans le dispositif de vidéo protection, l'enveloppe prévue lors de l'établissement de la demande de subvention n'ayant pas été atteinte.
- Madame Christine BONNAMY se fait la porte parole des habitants du lotissement du Bout d'Amont qui se plaignent du manque de fleurissement dans leur quartier.
- Monsieur Philip MICHEL attend un devis pour l'installation d'un second compteur d'eau dans le nouveau cimetière.
- Monsieur Emmanuel DUTHEIL de la ROCHERE mettra en ligne les 20 photos reçues dans le cadre du concours organisé par la collectivité. Il invite ses collègues à voter. La Commission Informations a déjà retenu 3 photos.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 30